



DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Promouvoir un développement durable offrant
des moyens de subsistance durables****I. Introduction et portée**

1. On ne peut plus aborder la question de la croissance économique, de la création d'emplois et de la réduction de la pauvreté sans tenir compte des préoccupations environnementales. Il apparaît de plus en plus clairement que la dégradation de l'environnement est liée à la fois à la pauvreté et aux modes de production et de consommation non viables, lesquels sont eux-mêmes liés à la viabilité et à la qualité de l'emploi présent et futur. Le but central de l'Agenda global pour l'emploi, qui est de promouvoir la quantité et la qualité de l'emploi productif, ne peut être atteint durablement que par l'intégration des besoins des générations actuelles et des générations futures.
2. Le développement durable¹ se fonde sur les liens profonds existant entre la croissance économique, la protection de l'environnement et la création d'emplois. Du point de vue du monde du travail, le développement durable porte sur l'échelle de l'emploi et la qualité du cadre de travail; il englobe des éléments comme l'élaboration de la politique de l'emploi, la sécurité des conditions de travail, la protection sociale, la qualité des relations de travail et les stratégies de valorisation des ressources humaines. La notion de revenu durable, utilisée par certains comme terme de substitution pour l'emploi et le travail durables dans l'économie formelle et informelle, se fonde sur la capacité de l'individu à maintenir et à développer les moyens dont il dispose, tant dans le présent que dans l'avenir, sans porter atteinte aux ressources naturelles².
3. L'Agenda global pour l'emploi a été élaboré dans le cadre d'un environnement international marqué par un certain nombre de conférences et d'événements importants. Tout d'abord, l'Assemblée générale des Nations Unies a invité l'OIT, au cours de son examen quinquennal du Sommet social, à élaborer «une stratégie internationale cohérente

¹ La définition habituelle du développement durable, proposée par la Commission Brundtland en 1987, est la suivante: «répondre aux besoins des générations présentes sans porter atteinte à la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins».

² Livelihoods Programme, Department for International Development (Londres).

et concertée en matière d'emploi»³. Immédiatement après, la plus grande réunion de chefs d'Etat et de gouvernement de toute l'histoire a adopté la Déclaration du Millénaire, qui comprend une série d'engagements liés entre eux portant entre autres sur l'éradication de la pauvreté, le travail décent et productif pour les jeunes et la viabilité de l'environnement. Six mois après le Sommet du Millénaire, le Sommet mondial pour le développement durable a reconnu les liens existant entre les fondements économiques et sociaux du développement durable.

4. On comprend de mieux en mieux ce qu'est le développement durable. Les travaux et le plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable de 2002 (SMDD) traduisent la reconnaissance internationale des fondements économiques et sociaux sur laquelle l'action politique devrait reposer. Lors du Sommet, le Directeur général a reconnu le défi que représentait le fait de renoncer à des modes de production et de consommation non viables et a considéré qu'il y avait là «une formidable occasion d'opérer des percées technologiques, d'investir, d'améliorer les compétences et de promouvoir l'égalité entre hommes et femmes ainsi que le travail décent – en un mot une croissance durable»⁴. Le rapport de la Commission sur la dimension sociale de la mondialisation intitulé *Une mondialisation juste: Créer des opportunités pour tous* soutient que la dimension sociale de la mondialisation doit inclure la poursuite d'objectifs environnementaux (Commission sur la dimension sociale de la mondialisation, 2004).
5. Le cadre politique international, combiné aux préoccupations et à la vision propres des mandants de l'OIT au sujet de la viabilité du travail décent, a conduit à l'inclusion du développement durable dans les dix éléments clés de l'Agenda global pour l'emploi. L'une des thèses du présent document est que les questions d'emploi et les questions d'environnement sont liées entre elles et que les décisions prises dans chacun de ces deux domaines sont de nature à tirer parti d'une vision globale. L'approche du dialogue social propre à l'OIT, qui constitue l'un des thèmes intersectoriels de l'Agenda global pour l'emploi, peut contribuer de manière importante à l'enrichissement d'un tel débat en rapprochant les principales parties prenantes et en offrant une perspective plus large des possibilités et des arbitrages qui sont en jeu. Le présent document s'efforce de mettre en exergue les domaines où les liens entre l'emploi et le développement durable sont particulièrement évidents et fournit des exemples d'un certain nombre d'initiatives concrètes prises par l'OIT en ce domaine. Il propose ensuite certains moyens de mieux cibler les efforts et de renforcer les synergies existant entre les différents types d'activités, ainsi que d'examiner les moyens nouveaux de développer les compétences futures de l'Organisation dans ce domaine⁵.

³ Voir Nations Unies, Rapport de la Commission spéciale de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, Assemblée générale, *documents officiels*, vingt-quatrième session extraordinaire, supplément n° 3 (A/S-24/8/Rev.1), chap. 3, section III, paragr. 36, qui reconnaît «la nécessité d'élaborer une stratégie internationale cohérente et concertée en matière d'emploi afin de multiplier les possibilités qu'ont les hommes et les femmes d'obtenir des moyens d'existence durables et d'avoir accès à l'emploi, et à cet égard d'appuyer la tenue, en 2001, d'une conférence mondiale sur l'emploi sous l'égide de l'OIT».

⁴ Intervention de M. Juan Somavia, Directeur général du BIT, au Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, 29 août 2002).

⁵ Ainsi, le document tient compte de l'approbation de la notion de développement durable par la Réunion consultative tripartite sur les thèmes prioritaires de l'action future de l'OIT (voir document GB.283/ESP/4, mars 2002).

II. Les dimensions du développement durable liées à l'emploi

6. La présente discussion conduit à l'examen des conditions dans lesquelles la création d'emplois et le développement durable se renforcent mutuellement, ainsi que de celles dans lesquelles il y a lieu de procéder à des arbitrages, afin de définir la manière dont le Bureau peut intervenir pour renforcer la convergence existant entre le développement durable et le travail décent.
7. Les pays peuvent concevoir les liens existant entre la progression de l'emploi et le développement durable de différentes façons. Ceux dont l'économie de marché est bien établie sont souvent à même de réunir un large consensus public sur la protection des ressources naturelles rares et de pouvoir compter sur le bon fonctionnement de mécanismes réglementaires compliqués. La situation peut être différente pour les pays émergents dont la croissance économique rapide consomme beaucoup de ressources ou pour ceux qui, tout en souffrant d'une pauvreté généralisée et d'une faible croissance, se heurtent à de graves problèmes liés à l'environnement et à l'emploi.
8. La prochaine génération d'entreprises et d'emplois devra être environnementalement viable, ce qui offrira au monde des possibilités d'investissement et d'innovation propres à générer de nouveaux emplois et à atteindre l'objectif consistant à réduire les pressions exercées sur les ressources naturelles par les activités économiques rémunératrices. Par exemple, certains secteurs économiques se développent grâce à des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et à de l'équipement et à des matériaux consommant peu d'énergie, comme dans l'industrie du bâtiment ou dans la collecte et le recyclage des déchets domestiques et industriels, dont la quantité augmente sans cesse.
9. Les zones rurales dépendent particulièrement de l'environnement, du fait que les revenus des différents secteurs (agriculture, élevage, pêche, travail forestier, etc.) sont directement fonction des ressources naturelles. L'Afrique dépend tout spécialement de ses riches ressources naturelles et écosystèmes, où les inondations et la sécheresse, dues en partie à un temps imprévisible résultant de l'évolution climatique, ont un effet dramatique sur une croissance économique déjà faible et un chômage déjà élevé. Au Mozambique, par exemple, les inondations catastrophiques de 2000 ont fait baisser la croissance économique de 8 à 2 pour cent en un an⁶.
10. Envisagé dans la perspective du monde du travail, le développement durable a deux dimensions principales: l'ampleur de l'emploi et sa qualité.

Potentiel de création d'emplois du développement durable

11. Au niveau national, les politiques macroéconomiques et les politiques sectorielles peuvent favoriser l'adoption de nouvelles initiatives économiques compatibles avec le développement durable par le biais de mesures d'incitation visant à rendre plus viables les modes de consommation et de production. La stimulation des nouveaux secteurs non polluants, particulièrement dans le domaine des services, et la production de biens respectueux de l'environnement peuvent contribuer à une évolution des activités économiques entraînant la création d'emplois dans les secteurs viables sur le plan environnemental. Une étude menée en 1998 par la Commission européenne sur la création

⁶ *Notre intérêt commun*, rapport de la Commission pour l'Afrique, 2005.

d'emplois verts au Royaume-Uni⁷, par exemple, a prévu la création de nouveaux emplois dans des domaines comme les énergies renouvelables, le recyclage et l'agriculture organique.

12. Les initiatives de ce type sont particulièrement encourageantes dans les domaines où les partenaires sociaux jouent un rôle actif et appuient les comportements favorables au développement durable, notamment lorsque les intéressés sont disposés à investir du temps et de l'argent dans les nouvelles technologies et les compétences respectueuses de l'environnement.
13. Dans les pays en développement, les initiatives non rentables menées dans les secteurs économiques viables sur le plan environnemental sont moins fréquentes. Cependant, les activités de recherche et de développement entreprises dans différents secteurs – technologies écologiques, écotourisme, gestion des ressources naturelles, agriculture organique et création et entretien des infrastructures – fournissent des possibilités réelles de travail décent. Les équipements gérés sur le plan communautaire qui sont favorables au tourisme durable prospèrent dans de nombreux pays. Pour 55 communautés de l'Equateur étudiées en 2003, cela s'est traduit par une augmentation substantielle du nombre des emplois et des revenus sur une période de quatre ans⁸. Des pays comme le Costa Rica ont réussi à bâtir une industrie touristique jouissant d'une réputation flatteuse en matière de respect des principes du développement durable. Pour les pays situés à tous les niveaux de développement, la création d'infrastructures à forte intensité de main-d'œuvre peut constituer un moyen rentable de créer des emplois propres à protéger et de restaurer l'environnement. Dès les années soixante-dix, le Brésil a lancé un vaste programme de remplacement du pétrole par l'éthanol produit à base de canne à sucre⁹. Il a lancé récemment un programme de biodiesel qui a de bonnes chances de se développer rapidement. L'éthanol, extrait de la canne à sucre sur 1,8 million d'hectares, produit aujourd'hui plus de 35 pour cent du carburant automobile du pays. Cette possibilité de passer des sources d'énergie renouvelables aux carburants renouvelables grâce à une production agricole à forte intensité de main-d'œuvre pourrait être très bénéfique pour l'emploi, surtout dans les zones rurales, tout en constituant un mode de développement durable¹⁰.
14. Cependant, il y a parfois de véritables choix à faire, par exemple lorsque le développement industriel est favorable à la création d'emplois, mais défavorable à l'environnement. Si l'on néglige les préoccupations environnementales, les politiques économiques et financières visant à favoriser l'industrialisation peuvent avoir à court terme des effets négatifs sur les ressources pouvant être affectées à une croissance durable et à un emploi à long terme. Des efforts spéciaux peuvent être exigés au profit des secteurs subissant une forte pression concurrentielle et dépourvus de ressources, afin de permettre la réalisation

⁷ *Green job creation in the UK*, rapport national soumis dans le cadre de la Campagne de sensibilisation à la création d'emplois verts dans l'Union européenne. Soutenu par la Commission européenne DGX1, unité A2, projet n° 306/68/24.4.96.

⁸ Document de travail IFP/SEED (à paraître en 2005), Carlos Maldonado.

⁹ Selon *The Economist* du 14 mai 2005, les coûts de production de l'éthanol au Brésil sont de 20 centimes d'euro par litre, contre 30 centimes aux Etats-Unis et 50 centimes dans l'Union européenne.

¹⁰ I. Sachs: *Biofuels are coming of age*, intervention principale au séminaire international intitulé «Assessing the Biofuels Option», siège de l'Agence internationale de l'énergie, Paris, 20 juin 2005. Voir également *Transition strategies towards the 21st century*, accompagné d'un avant-propos de Maurice F. Strong (Delhi: *Interest Publications for Research and Information System for the Non-Aligned and Other Developing Countries*, 1993).

d'investissements plus viables ou de surmonter des résistances à l'encontre du cadre politique et réglementaire. De même, lorsque les sources de revenus, particulièrement dans l'économie informelle, dépendent du maintien de pratiques non viables sur le plan environnemental, il peut être extrêmement difficile d'obtenir des changements sans un fort appui technique et un effort actif de renforcement des capacités.

15. Il faudrait étudier plus à fond les répercussions sur l'emploi des nouvelles structures commerciales et l'évolution des normes internationales relatives à l'environnement. Par exemple, dans quelle mesure les différentes normes environnementales influent-elles sur les décisions d'investissement et sur les modes de création d'emplois? Une autre question porte sur le fait de savoir si l'accès aux marchés des pays industriels est freiné par des normes environnementales qui peuvent être trop exigeantes pour certains pays en développement. Ce type de question a des conséquences non négligeables pour les marchés du travail des pays exportateurs comme des pays importateurs.
16. Pour de nombreux pays, la pauvreté reste à l'origine de la dégradation de l'environnement. Quand on est dans une situation précaire, on n'a guère d'autre choix que d'exploiter les ressources existantes. Dans ce type de situation, les initiatives prises par les organisations locales et la gestion durable des ressources rares sont les principaux domaines où l'OIT peut apporter son aide. Même les pays dont la croissance économique est assez forte et le taux de pauvreté en diminution n'atteindront pas d'eux-mêmes la viabilité environnementale. Le défi à relever consiste à élaborer des politiques de l'emploi axées sur la réduction de la pauvreté susceptibles à la fois d'absorber un grand nombre de travailleurs, particulièrement dans les zones dépourvues de ressources, et d'assurer une viabilité environnementale.

Qualité du travail et développement durable

17. La qualité de l'emploi est également importante, et le mandat de l'OIT trouve une expression claire dans le plan de mise en œuvre du SMDD, qui souligne la contribution de l'Organisation au développement durable, contribution visant à promouvoir les droits fondamentaux au travail, à renforcer la santé et la sécurité sur le lieu de travail et à s'attaquer au VIH/SIDA au travail. De même, la Déclaration de Johannesburg comprend l'engagement «d'accroître les possibilités d'emplois générateurs de revenus, en tenant compte de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail»¹¹. Le dialogue social est un moyen essentiel d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures réalisant un équilibre entre les éléments économiques, sociaux et environnementaux du développement durable, au niveau de l'entreprise comme aux niveaux local, national et mondial.
18. Regrouper les travailleurs et leur donner les moyens de s'exprimer, particulièrement dans l'économie informelle, constitue un autre moyen de renforcer et d'améliorer la coordination dans ce domaine. L'OIT dispose d'un avantage comparatif à ce sujet grâce au dialogue social. Elle pourrait jouer également un rôle accru dans les conseils donnés à ses mandants sur les méthodes permettant d'évaluer l'impact sur l'emploi des projets et plans d'investissement susceptibles d'ajouter une importante dimension nouvelle aux méthodes classiques d'évaluation de l'impact sur l'environnement qui sont utilisées couramment aujourd'hui pour les projets d'investissement.

¹¹ Déclaration de Johannesburg sur le développement durable, paragr. 28, Sommet mondial pour le développement durable, sept. 2002.

19. Il convient également d'accorder une attention spéciale à cet égard aux groupes vulnérables et aux personnes qui souffrent de discrimination. Les inégalités entre les sexes renforcent la fragilité des moyens d'existence des femmes face aux menaces contre l'environnement et à la dégradation écologique, particulièrement dans les pays les plus pauvres. Les femmes ont un moindre accès que les hommes aux ressources et une moindre maîtrise des actifs et des décisions. Pourtant, elles sont fondamentalement responsables de l'alimentation, de l'approvisionnement en combustible et en eau et de la gestion des déchets domestiques, tous domaines qui sont extrêmement sensibles à la dégradation environnementale. L'augmentation du nombre des femmes chefs de famille, tant en ville qu'à la campagne (en l'absence des hommes, qui cherchent du travail ailleurs, ce qui accroît les risques de divorce et d'abandon), se traduit par une augmentation parallèle des responsabilités des intéressées, qui doivent assurer l'entretien de leurs enfants et des autres personnes à charge.

20. L'OIT a un rôle important à jouer dans la diffusion des pratiques optimales relatives à la manière dont la création d'emplois, combinée à l'amélioration de la qualité de cet emploi, n'est pas seulement compatible avec la viabilité de l'environnement, mais renforce cette viabilité. Elle peut notamment proposer l'adoption de politiques de l'emploi comportant un cadre réglementaire favorable au développement durable. Par ailleurs, elle pourrait contribuer fortement à sensibiliser les mandants aux niveaux national et local et à renforcer les capacités lorsque le besoin s'en fait sentir.

21. Ces préoccupations relatives à l'ampleur et à la qualité de l'emploi évoquent les liens profonds qui existent entre le développement durable et d'autres éléments de l'Agenda global pour l'emploi – protection sociale, sécurité et santé professionnelles, esprit d'entreprise et emploi productif en vue de la réduction de la pauvreté –, lorsqu'il existe une possibilité d'incorporer plus directement les principes du développement durable dans les politiques et les programmes relatifs à l'emploi.

III. Activités de l'OIT relatives au développement durable

22. Un certain nombre de conventions, de recommandations et de lignes directrices de l'OIT portent particulièrement sur la qualité du milieu de travail (voir annexe), parmi lesquelles:

- convention (n° 148) sur le milieu de travail (pollution de l'air, bruit et vibrations), 1977, et recommandation connexe (n° 156);
- convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981;
- convention (n° 162) sur l'amiante, 1986, et recommandation connexe (n° 172);
- convention (n° 170) sur les produits chimiques, 1990, et recommandation connexe (n° 177);
- convention (n° 174) sur la prévention des accidents industriels majeurs, 1993;
- convention (n° 184) sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, 2001;
- Principes directeurs de l'OIT sur la sécurité et la santé dans le secteur de la démolition de navires, ainsi que celles concernant, par exemple, le recyclage de l'amiante (2004).

23. En 1990, la Conférence internationale du Travail a examiné le rapport du Directeur général intitulé *L'environnement et le monde du travail*. Depuis cette date, et grâce au nouvel élan donné par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Sommet de la «planète Terre»), qui s'est déroulée à Rio de Janeiro en 1992, toute une gamme d'activités relatives au développement durable ont été entreprises, comme le Programme interdépartemental sur l'environnement, qui vise à accentuer le caractère intersectoriel de cette question à l'OIT.
24. L'OIT appuie également les activités du Projet pour le Millénaire, créé en juillet 2002 par le Secrétaire général des Nations Unies¹², et a participé plus particulièrement à différents groupes de travail du projet. Par ailleurs, elle a fait une contribution de fond aux activités de la Commission du développement durable – une commission fonctionnelle du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) – qui assure le suivi des différents sommets mondiaux sur le développement durable (CNUCED, 1992; Sommet planète Terre+5, 1997; SMDD, 2002). En 2004-05, la Commission du développement durable a examiné les problèmes communs à l'eau, aux réseaux d'assainissement et aux établissements humains, et ses délibérations ont été enrichies par les travaux menés par l'OIT sur l'emploi des jeunes et la réhabilitation des taudis¹³. Une recommandation évoque la manière dont on pourrait réduire la pauvreté urbaine grâce à l'impact sur l'emploi du développement et de l'entretien des infrastructures, ainsi qu'à un fort appel à la main-d'œuvre et à la participation des groupes communautaires et des petites entreprises locales aux opérations d'exécution.
25. Combiné à l'action et aux activités de sensibilisation précitées, le développement durable est également devenu une priorité croissante des programmes gérés par l'OIT, comme le montrent les exemples suivants:
- *Promouvoir les capacités des syndicats* relatives aux questions concernant le développement durable, notamment par le biais de la sensibilisation des travailleurs, l'inclusion de ces questions dans leurs programmes éducatifs et la promotion de la sécurité et de la santé professionnelles sur le lieu de travail. Certains programmes interrégionaux menés par le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) ont produit un nombre impressionnant d'études de cas, de lignes directrices et de programmes de formation qui sont diffusés par le site Internet d'ACTRAV¹⁴. L'un des outils les plus efficaces est constitué par une série de livrets de discussion intitulés *Les syndicats et le développement durable pour l'environnement*¹⁵, ainsi que par une série illustrée d'études de cas sur les actions des syndicats qui visent à promouvoir un développement durable sur le plan environnemental. De 1994 à 2001, 64 ateliers ont été tenus en Afrique et en Asie, ce qui a permis de former plus de 2 600 membres aux moyens d'élaborer des mesures et plans d'action syndicaux dans leur communauté et leur entreprise et d'intégrer les questions relatives au développement durable dans le programme de négociation collective des syndicats avec la direction des entreprises. La participation à des instances internationales s'est également accrue (les syndicats

¹² Le Projet pour le Millénaire des Nations Unies, qui était dirigé par le professeur Jeffrey Sachs, Conseiller spécial du Secrétaire général pour les ODM, a publié en janvier 2005 son rapport intitulé *Investir dans le développement*.

¹³ Voir www.un.org/esa/sustdev/documents/docs_sdissues_human_settlements.htm.

¹⁴ Voir <http://ilo.org/public/english/dialogue/actrav/genact/envirog.htm>.

¹⁵ Voir <http://ilo.org/public/english/dialogue/actrav/envor/trainmat/trainmat.htm>. Rédigées aussi en anglais, ces brochures ont été traduites en arabe, en espagnol, en français et en russe. Certaines parties ont été également traduites dans des langues locales comme le tigrina et l'indi.

étant bien représentés au Sommet mondial de 2002 pour le développement durable (SMDD)), parfois avec l'appui du PNUE¹⁶. Ce type de collaboration se poursuit; ainsi, l'OIT a été invitée par le PNUE à participer à l'organisation et à la tenue de l'Assemblée des syndicats sur le travail et l'environnement en 2006.

Encadré 1

L'emploi des jeunes et le développement durable

L'engagement pour le Millénaire portant sur le «travail décent et productif pour les jeunes» a un rapport direct avec le développement durable. Les jeunes qui abordent actuellement le marché du travail ont toute raison de se préoccuper de la qualité, de la stabilité et de la viabilité de l'emploi qu'ils choisissent. Les politiques de formation et d'éducation professionnelles jouent un rôle clé dans la préparation des jeunes à un marché du travail en évolution et sont en même temps la clé de l'emploi durable. Les jeunes se préoccupent à la fois de l'emploi durable et de leurs perspectives d'emploi. Les recommandations faites en 2001 par le Groupe de haut niveau du Secrétaire général des Nations Unies sur l'emploi des jeunes a exhorté les gouvernements nationaux à faire de la prochaine génération la première «génération du travail décent». Par ailleurs, ces recommandations considèrent que les préoccupations relatives à la viabilité économique, sociale et environnementale sont liées entre elles et présentent un caractère essentiel.

Source: Rapport du Secrétaire général, Analyse et évaluation mondiales des plans d'action nationaux en faveur de l'emploi des jeunes, A/60/133, 19 juillet 2005.

- *Améliorer la gestion de la productivité* en vue du développement durable: le gaspillage d'énergie et de matières premières peut être considérablement réduit par l'amélioration de la capacité des dirigeants d'entreprise et des travailleurs à gérer le processus de production. L'énergie et les matières premières constituant jusqu'à 80 pour cent du coût d'exploitation total des entreprises manufacturières (alors que les coûts de main-d'œuvre en constituent de 5 à 15 pour cent)¹⁷, les économies réalisées dans ce domaine peuvent être substantielles et influencer de manière critique sur la viabilité de l'entreprise. La création d'emplois, l'amélioration de la productivité et la viabilité de l'environnement peuvent être compatibles. L'OIT a mené des recherches et a créé plusieurs programmes de renforcement des capacités visant à améliorer la productivité, de pair avec d'autres institutions comme le PNUE et l'ONUDI¹⁸, et a recouru à une approche globale tendant à améliorer les conditions de travail et la productivité grâce aux programmes de formation du BIT «Gérez mieux votre affaire» et *Working Environment (I-WEB)*.

¹⁶ <http://www.ilo.org/public/english/dialogue/actrav/new/wssd/index.htm>.

¹⁷ Arturo Tolentino: *Productivity management for sustainable development* (BIT, 1995).

¹⁸ Klaus North: *Environmental business management: An introduction* (BIT, 1992).

Encadré 2

**Promouvoir les droits fondamentaux des peuples
indigènes et tribaux (convention de l'OIT n° 169 de 1989)**

Nombre d'initiatives locales prises par de petites entreprises ou des entreprises communautaires du tourisme émanent de communautés rurales et indigènes qui font face en permanence à des pressions exercées sur leurs ressources naturelles et culturelles. Ces entreprises ont de grosses difficultés à exploiter les nouvelles possibilités offertes par les marchés internationaux. Le programme REDTURS (voir <http://www.redturs.org>, disponible en anglais et en espagnol) relie un réseau de communautés, d'institutions, de compétences et de ressources consacrées au développement du tourisme durable et à la recherche de la compatibilité entre les objectifs de l'efficacité économique, de l'équité sociale et de l'identité culturelle. Une approche a été soutenue dans 140 communautés de six pays d'Amérique latine, approche qui vise à faciliter l'accès aux informations commerciales, aux marchés et à la formation, ainsi qu'à améliorer l'efficacité du dialogue entre les parties intéressées.

Le Programme interrégional d'appui aux populations indigènes et tribales par le développement d'organisations de type coopératif et associatif (COOP/INDISCO) contribue à la promotion des systèmes et pratiques (programme IKSP) dans le cadre de la convention n° 169 de l'OIT. Ce programme, enrichi au cours du temps dans un effort permanent pour assurer la viabilité des territoires ancestraux, est de plus en plus considéré comme un outil valable de développement durable.

Source: *Growing out of poverty*, IFP/SEED, document de travail n° 74, 2005.

- La promotion des principes du travail dans le cadre du *Pacte mondial des Nations Unies* porte notamment sur la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Ce pacte vise à faire en sorte que l'économie mondiale soit plus viable et plus ouverte à tous en dialoguant avec les entreprises, les institutions des Nations Unies et les acteurs de la société civile autour des principes relatifs au travail, à l'environnement, aux droits de l'homme et à la lutte contre la corruption. L'approche promotionnelle de la Déclaration, fondée sur des principes et des droits, notamment ceux qui concernent la discrimination et le travail des enfants, facilite l'accent mis, par exemple, sur l'égalité hommes-femmes, considérée comme un moyen de stimuler le développement durable, ainsi que sur l'élimination du travail des enfants, considérée comme un autre élément essentiel de ce qui peut être viable à la fois sur le plan économique et sur le plan social. L'OIT a participé entre autres au dialogue sectoriel mené en 2002 au titre du Pacte mondial des Nations Unies sur le thème «les entreprises et le développement durable», dialogue qui a été ouvert lors du Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) de Johannesburg et qui vise à examiner le rôle du secteur privé dans la promotion du développement durable. L'initiative sur la création d'entreprises viables qui en est résultée vise à stimuler et à accroître les investissements et les activités économiques qui ont un impact positif sur le développement durable et les ODM. Cette initiative est pleinement conforme aux dispositions de la Déclaration de principes tripartite de l'OIT concernant les entreprises multinationales et la politique sociale.
- *Les stratégies relatives à l'emploi et au développement des entreprises* qui portent sur les modes de production et de consommation durables, ce qui inclut notamment les analyses de la chaîne de valeur et la promotion des groupes d'entreprises dans une perspective liée à l'emploi durable en ce qui concerne les interactions se produisant entre producteurs, fournisseurs, acheteurs mondiaux et consommateurs locaux.

Encadré 3

Groupes d'entreprises indonésiennes fabriquant des meubles en bois:
réponses collectives locales aux défis de la mondialisation

La fabrication de meubles en bois est une industrie aussi traditionnelle qu'essentielle dans le centre de Java (Indonésie), industrie qui représente près de 30 pour cent des recettes d'exportation. Les 2 000 entreprises et leurs 80 000 travailleurs regroupés autour des villes de Jepara et de Semarang font maintenant partie d'une chaîne de valeur mondiale reliant les forêts d'Indonésie et les salles d'exposition de Californie, des Pays-Bas et du Japon. Cette industrie se heurte actuellement à deux grands défis: baisse de l'offre de bois de teck de qualité due à l'exploitation illégale; concurrence nouvelle et intense des producteurs à bas coûts.

L'OIT s'efforce, en liaison avec les parties prenantes locales et internationales, d'élaborer une stratégie de restructuration cohérente et collective visant à concilier le renforcement de la compétitivité et le besoin urgent de stimuler la capacité de création d'emplois de cette industrie.

Source: *Upgrading the Central Java wood furniture industry: A value chain approach*, bureau sous-régional pour l'Asie du Sud-Est et le Pacifique, Manille, 2005.

- *Les investissements en infrastructure à forte intensité d'emploi* qui visent à protéger et à améliorer les conditions de vie en créant et en entretenant des infrastructures ayant pour objet d'accroître la productivité et la viabilité des ressources naturelles, notamment grâce au reboisement, à l'irrigation et à la conservation des sols. Le recours à des méthodes faisant largement appel à l'emploi permet de stimuler les compétences locales et les petites entreprises, de réduire l'appel aux produits d'importation et de faciliter l'entretien. Les technologies de développement de l'infrastructure faisant largement appel à l'emploi – qu'il s'agisse de rénovation de taudis et de drainage dans les zones urbaines ou d'irrigation, ou encore de routes d'accès ou de reboisement rural – sont respectueuses de l'environnement et offrent une possibilité de création d'emplois et de protection de l'environnement selon des modalités qui exercent un effet de renforcement mutuel¹⁹.

Encadré 4

Gestion durable des forêts par des associations d'agriculteurs au Mali

Un projet réalisé à Kita (Mali) avec l'aide de l'OIT a permis d'élaborer un modèle de gestion durable des ressources forestières par les communautés agricoles et leurs associations. Ce projet visait à lutter contre la menace de destruction des forêts environnantes en faisant appel à un type de gestion plus participatif et plus communautaire axé sur l'emploi. Il visait également à renforcer les capacités des agriculteurs et des associations féminines à planifier et à organiser leurs activités, ainsi qu'à défendre leurs intérêts auprès des instances publiques et privées (Service gouvernemental des forêts et conseils ruraux de district).

C'est ainsi que 100 000 hectares de forêt sont aujourd'hui gérés et entretenus dans le cadre d'accords conclus entre les organisations villageoises et le service des forêts. Cette exploitation novatrice et viable des ressources forestières a pour effet de fournir 70 pour cent des besoins en énergie de la circonscription de Kita. Le bilan d'ensemble est le suivant: création de 800 emplois permanents dans les activités liées à l'amélioration des forêts et création de parcelles sylvicoles; mise en place de 95 marchés ruraux visant à commercialiser le bois de chauffage; institution d'associations féminines connexes. Ce modèle a été ensuite accepté au niveau national et a servi de base à un remaniement du Code forestier national dans une optique décentralisée.

- Les méthodes de *planification participative au niveau local* en vue du développement durable, en vertu desquelles les idées et les ressources de l'ensemble des parties prenantes locales en matière de développement économique et social des communautés et des régions sont appliquées dans le cadre d'un ensemble de

¹⁹ *Cities at work: Promoting employment and social inclusion in urban settlements in developing countries*. Document d'information établi pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur «Istanbul+5», 6-8 juin 2001.

programmes de promotion de l'emploi de l'OIT. Le thème central de cet effort est la promotion du dialogue social au niveau local, en vue d'autonomiser les parties prenantes et de leur permettre de gérer leur propre développement d'une manière durable. Le système de planification intégrée de l'accessibilité rurale permet aux gens d'établir leurs priorités et oriente les améliorations à apporter aux infrastructures et services locaux, en faisant souvent appel aux groupes communautaires et aux entrepreneurs locaux pour la construction et l'entretien d'infrastructures durables. Le Programme de formation pour l'emploi et l'autonomisation des populations rurales (TREE) et le Programme de développement économique local (LED) recourent à des approches similaires, mettant l'accent sur le développement des compétences et l'esprit d'entreprise en vue d'un développement durable communautaire.

Encadré 5

Le plan d'accessibilité rurale intégrée

Le plan d'accessibilité rurale intégrée se fonde sur la notion selon laquelle, pour que les programmes d'accès et de transport ruraux répondent aux besoins quotidiens des communautés rurales, il ne faut pas se contenter de fournir des infrastructures. Ce programme établit un lien entre le transport et l'accès, d'une part, et la réduction de la pauvreté, de l'autre. Il se fonde sur des approches quantitatives et qualitatives pour mettre en évidence la structure des transports ruraux, en mettant l'accès sur la charge que supportent à cet égard les femmes et les petites filles. Cette approche exerce maintenant une influence essentielle sur la politique et la pratique des transports des pays en développement d'Afrique et d'Asie, et ses principes sont appliqués par plusieurs programmes internationaux relevant d'institutions comme la Banque mondiale, ainsi que par des programmes nationaux.

- Il convient d'adopter *des stratégies sectorielles de l'emploi* et d'assurer une protection et une gestion plus durables des ressources en favorisant:
 - les pratiques *agricoles* qui fournissent un emploi suffisant, qui assurent la sécurité alimentaire et qui offrent des conditions de travail salubres, tout en éliminant parallèlement le travail forcé, le travail en servitude et le travail des enfants. Une réunion tripartite de l'OIT tenue en 2000²⁰, qui avait pour objet d'examiner les moyens de promouvoir l'agriculture durable, a fait des recommandations concernant les éléments clés de l'action gouvernementale, de celle des partenaires sociaux et de celle de l'OIT dans le contexte de la mondialisation;
 - l'adoption de codes et de programmes d'action nationaux en matière de *foresterie*, en vue d'améliorer les conditions de travail, la sécurité et la santé, et la protection de l'environnement;
 - les droits, les conditions de travail et la formation dans les exploitations *minières* à petite échelle;
 - les programmes d'action interrégionaux qui visent à promouvoir le développement durable du secteur local du *bâtiment* et à améliorer les conditions de travail dans ce secteur;
 - les conditions de travail et la sécurité à bord des navires, en vue de protéger l'environnement marin. Une révision conjointe OIT/OMI/FAO du document d'orientation sur la formation et l'homologation des pêcheurs comprenait un code de conduite relatif à une *pêche* durable.

²⁰ *Moving to sustainable agricultural development through the modernization of agriculture and employment in a globalized economy*, Genève, 18-22 sept. 2000.

Encadré 6

Renforcement de la prestation des services par le biais de l'approvisionnement auprès des petites entreprises locales

Les bons résultats obtenus par la mise en concession de la collecte des ordures à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) ont incité nombre de municipalités d'autres parties du pays, ainsi que de l'Ouganda, du Kenya et de l'Éthiopie, à adopter une approche similaire. Un programme triennal de l'OIT financé par le Département britannique du développement international aide les autorités locales à mettre en place des systèmes d'approvisionnement faisant appel à des fournisseurs de services locaux ayant des liens avec la communauté dans les domaines suivants: déchets, assainissement, eau potable, etc. Il est avéré que cette formule permet d'améliorer l'accès aux services de base des gens qui vivent dans les taudis et de créer de nouveaux emplois pour les pauvres.

Source: *Growing out of poverty*, IFP/SEED, document de travail n° 74, 2005.

- *Le développement des coopératives* en vue d'assurer des revenus durables constitue un domaine d'activité de l'OIT depuis de nombreuses années. La philosophie et la pratique mêmes des coopératives, telles qu'énoncées dans la recommandation n° 193 de l'OIT, englobent la notion de développement durable. L'OIT œuvre en coopération étroite avec la FAO, avec laquelle un mémorandum d'accord a été signé en septembre 2004.

Encadré 7

Action des coopératives en matière de gestion des ressources naturelles et de protection de l'environnement

Le Programme d'appui associatif et coopératif aux initiatives de développement à la base (ACOPAM), mis en œuvre dans six pays d'Afrique subsaharienne, a permis d'aider plus de 85 000 membres de quelque 2 000 organisations locales. L'ACOPAM appuie la création de marchés du coton autogérés, de banques agricoles villageoises et de réseaux d'irrigation villageois. Il a permis de renforcer les comités de gestion des ressources naturelles, en particulier dans les cas où la dégradation des terres menaçait le gagne-pain des populations rurales. Dans d'autres pays, les coopératives jouent un rôle essentiel dans le développement et la gestion des services, comme l'électricité dans des régions isolées du pays, par exemple les zones rurales du Bangladesh, ou la fourniture d'eau potable aux ménages des zones urbaines en expansion, comme à Santa Cruz (Bolivie).

Sources: *Rural communities making strides in the Sahel*, Service des coopératives du BIT (non daté); *Making a difference: Cooperative solutions to global poverty*, the Cooperative College, Royaume-Uni, 2005.

26. Ces divers programmes illustrent certaines des principales questions liées au renforcement du développement durable dans les stratégies de promotion de l'emploi et de développement des entreprises et exposent certaines approches pragmatiques permettant d'obtenir des résultats tangibles. La création d'emplois et la viabilité environnementale, souvent considérées comme des objectifs concurrents ou s'excluant mutuellement, sont souvent compatibles et peuvent en fait se renforcer mutuellement. La création d'emplois dépourvue de dimension environnementale peut non seulement conduire à une dégradation de l'environnement, mais aussi menacer la viabilité même de cette création d'emplois, entraînant une baisse de la productivité et des revenus et contribuant à abaisser la qualité des conditions de travail et à rendre ces conditions dangereuses.
27. La participation des partenaires sociaux produit de bons résultats. L'OIT peut y contribuer en faisant appel à l'expérience et aux connaissances des intéressés. La participation des partenaires sociaux aux activités futures pourrait porter sur la négociation des problèmes complexes et sur les efforts entrepris pour renforcer la viabilité par le dialogue social.
28. Il y a lieu de souligner l'importance qu'il y a à veiller à ce que le développement n'exclue personne, grâce à la responsabilisation et à la participation des bénéficiaires à

l'établissement des priorités des stratégies de promotion de l'emploi, ainsi qu'à l'élaboration et à la mise en œuvre de ces stratégies, en mettant l'accent sur la protection et l'amélioration de l'environnement. Inversement, la participation et la responsabilisation sont fonction de l'existence d'un cadre institutionnel et réglementaire qui représente et défend les intérêts et les droits des intéressés. Ce point s'applique particulièrement aux femmes, qui souffrent souvent de l'inégalité d'accès aux institutions ou se heurtent à des obstacles culturels et juridiques qui les empêchent de posséder ou de gérer les ressources. Les outils et approches de l'OIT visant à renforcer les capacités et les organisations permettent alors d'aider ceux qui sont dans une situation vulnérable à trouver de nouvelles voies propres à leur garantir un revenu plus durable.

IV. Rôle possible de l'OIT

- 29.** Alors qu'il entreprend sa planification stratégique à moyen terme, le Bureau devrait mettre à profit les occasions qui s'offrent de rassembler et d'exploiter au mieux les diverses initiatives exposées dans le présent document. Le développement durable est l'un des domaines où il devrait être en mesure de répondre à la demande croissante de renforcement des capacités dans les activités opérationnelles, de même que dans les domaines de la sensibilisation et de l'élaboration des décisions à tous les niveaux. Cet effort devra être accompli en tenant compte de divers facteurs: ressources limitées, collaboration intersectorielle accrue et intégration des activités existantes.
- 30.** Etant donné que le dialogue social renforce la responsabilisation et que cette responsabilisation est essentielle au développement durable, il existe des possibilités, comme en témoigne le projet mené au Mali, de mieux exploiter dans ce domaine l'avantage comparatif de l'OIT.
- 31.** Il est important également que le Bureau soit doté des moyens lui permettant de sensibiliser et de conseiller les mandants dans les domaines où les questions de viabilité environnementale et les questions d'emploi exercent une influence réciproque. Un engagement sélectif vis-à-vis d'autres institutions pourrait contribuer à faire en sorte que les activités de ces institutions relatives au développement durable intègrent les aspects liés à l'emploi. La collaboration actuelle avec le PNUE, la Banque mondiale, HABITAT et l'ONUDI ouvre la voie à cet égard. L'OIT pourrait ainsi envisager de contribuer dans les deux domaines suivants: le programme de travail en cours de l'OCDE sur l'environnement et l'emploi²¹ et les travaux menés par la Commission du développement durable des

²¹ Le programme de travail de l'OCDE sur l'environnement et l'emploi, qui vise à exploiter les synergies entre la politique environnementale et les politiques visant à réduire le chômage, effectue des analyses mettant particulièrement l'accent sur les conséquences pour l'emploi, dans l'ensemble de l'économie, des politiques environnementales en général et des politiques relatives au réchauffement climatique en particulier. Les principaux objectifs de ce programme de travail sont les suivants:

- fournir des informations à jour sur l'emploi dans les secteurs liés à l'environnement des pays membres de l'OCDE;
- examiner la contribution des initiatives locales prises dans les domaines liés à l'environnement en vue de favoriser le développement durable par le biais de l'emploi;
- analyser plus en profondeur les conséquences générales pour l'emploi des politiques environnementales;
- évaluer en particulier les conséquences éventuelles pour l'emploi des politiques relatives au réchauffement climatique.

Nations Unies dans le cadre de son cycle de programmation actuel sur l'industrialisation²² et le réchauffement climatique.

32. Au lieu de traiter cet élément de l'Agenda global pour l'emploi comme un caractère distinct, on pourrait considérer que le développement durable est une question intersectorielle et mettre l'accent sur la viabilité, la qualité et l'avenir de l'emploi.
33. Etant donné l'importance croissante du développement durable pour le travail décent et productif, les conséquences qui en découlent pour la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi et la meilleure manière d'intégrer cet aspect au cadre des programmes par pays sur le travail décent, le Bureau pourrait mettre en évidence un nombre limité de domaines de travail stratégiques visant à lier l'élaboration des politiques avec les activités opérationnelles relatives à la viabilité de l'emploi.
34. *Compte tenu de ce qui précède, la Commission de l'emploi et de la politique sociale voudra sans doute recommander au Conseil d'administration de demander au Bureau de déterminer les domaines où les stratégies relatives à l'emploi et celles relatives au développement durable peuvent se renforcer mutuellement, en mentionnant des projets ou des secteurs précis. Les activités en question pourraient comprendre:*
- a) *l'élaboration de méthodes et d'approches comme les études d'impact relatives aux résultats intégrés des plans et programmes d'investissement concernant l'environnement et l'emploi. Ces outils pourraient inclure les moyens de renforcer le dialogue social en vue de produire des effets intégrés sur l'emploi et l'environnement;*
 - b) *la formulation des programmes opérationnels nécessaires au soutien des stratégies relatives au développement durable qui favorisent la création d'emplois au niveau national ou sectoriel, en y associant les mandants et les partenaires sociaux.*

Genève, le 4 octobre 2005.

Point appelant une décision: paragraphe 34.

²² On réexaminerait ainsi la contribution de l'OIT à un rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur l'industrie et le développement durable mettant l'accent sur le rôle de l'industrie dans le développement social et l'emploi (voir Commission du développement durable, E/CN.17/1998/4, section III. Industrie et développement social).

Annexe

Instruments pertinents de l'OIT

- Convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, et recommandation (n° 169) concernant la politique de l'emploi (dispositions complémentaires), 1984
- Convention (n° 142) et recommandation (n° 150) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975
- Convention (n° 148) et recommandation (n° 156) sur le milieu de travail (pollution de l'air, bruit et vibrations), 1977
- Convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981
- Convention (n° 162) et recommandation (n° 172) sur l'amiante, 1986
- Convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989
- Convention (n° 170) et recommandation (n° 177) sur les produits chimiques, 1990
- Convention (n° 174) sur la prévention des accidents industriels majeurs, 1993
- Convention (n° 176) sur la sécurité et la santé dans les mines, 1995
- Recommandation (n° 189) sur la création d'emplois dans les petites et moyennes entreprises, 1998
- Convention (n° 184) sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, 2001
- Principes directeurs de l'OIT sur la sécurité et la santé dans le secteur de la démolition de navires, en ce qui concerne, par exemple, le recyclage de l'amiante (2004)
- Recueil de directives pratiques de l'OIT sur la sécurité et la santé dans les travaux forestiers
- Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail